

L I O N E L D U V A L
a v o c a t

En collaboration avec
Me Alexandra PETIT, Avocat

Monsieur et Madame BONNARD
12 boulevard Thermal

63100 CLERMONT-FERRAND

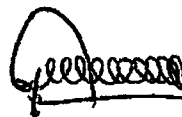
CLERMONT-FERRAND le 4 décembre 2025

Nos réf : BONNARD / MASSENA

FACTURE N°16448

Honoraire (assistance conciliation avec déplacement)	HT	500,00 Euros
TVA 20%		100,00 Euros
Honoraire (assistance conciliation avec déplacement)	TTC	600,00 Euros
TOTAL A PAYER		<u>600,00 Euros</u>

PAYABLE A RECEPTION PAR CHEQUE OU VIREMENT BANCAIRE



Loi 92-442 du 31 décembre 1992 : la présente note d'honoraires est payable comptant. Toute somme non payée dans les 30 jours est susceptible de porter intérêt au taux légal.
En cas de retard de paiement, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement sera due à hauteur de 401-3 du code de commerce)

33 Place de Jaude, 3^{ème} étage - 63000 CLERMONT FERRAND Tél : 04 73 93 80 09 – Fax : 04 73 93 40 21
cabinet secondaire : 34, Rue du Chazeron – 63430 PONT DU CHATEAU – Tél : 04 73 83 3321
LIONEL.DUVAL3@wanadoo.fr - Membre d'une association agréée – règlement par chèque de préférence

